

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**BASSENS - Quai Alfred de Vial - Cession au Grand Port Maritime de Bordeaux
des parcelles communautaires cadastrées AP 387, 389, 391, 393, 394 et 397 -
Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le site industrialo-portuaire de BASSENS comprend nombre d'établissements générateurs de risques industriels majeurs dont il importe de prendre la mesure au regard de la vulnérabilité de leur environnement immédiat.

C'est ainsi notamment que les silos à grains du quai Alfred de Vial présentaient un danger potentiel pour toutes les habitations implantées à moins de 100 mètres.

A la demande de la Commune de Bassens, et disposant de l'accord de principe du Grand Port Maritime de Bordeaux en vue de sa participation financière à part égale sur le montant de l'investissement immobilier, notre Etablissement a organisé l'acquisition d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation et commercial (restaurant) pour un montant de 425 960 euros.

Il s'est bien agi, au cas d'espèce d'apporter une première réponse préventive à un risque industriel prioritairement identifié sans se prononcer toutefois sur l'éviction commerciale ultérieure dont la prise en charge partagée n'avait pu être précisée conventionnellement.

Aujourd'hui, aux termes de ses engagements le Grand Port Maritime de Bordeaux acquerrait une emprise foncière non bâtie, de l'ordre de 705 m² environ et les droits indivis y attachés moyennant le prix de 180 960 euros étant précisé que la démolition de l'ensemble des bâtiments serait entièrement prise en charge par le Grand Port Maritime de Bordeaux pour un montant de 39 500 euros HT.

Ainsi la participation totale du Port s'établirait à 220 460 euros, représentant la moitié environ du seul investissement immobilier supporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Un tel montage financier ne préjuge en rien d'une décision à intervenir ultérieurement dans le cadre d'une étude globale de couverture des risques industriels et technologiques et qui n'interdirait pas de solliciter plus largement des aides financières de toute nature auprès de l'ETAT des organismes associés et d'autres collectivités territoriales.

Ceci étant exposé il vous est demandé Mesdames, Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Communauté

- VU les dispositions du Code général des Collectivités territoriales
- VU l'avis de France Domaine en date du 22 avril 2010.

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT l'accord intervenu avec le Grand Port Maritime de Bordeaux aux fins de préciser son engagement financier dans le cadre d'une intervention conjointe de prévention de risques technologiques.

Article 1er

Il est décidé de céder au Grand Port Maritime de Bordeaux représenté par sa Directrice générale Madame Marie-Laure BOUSSETON, une emprise foncière d'environ 705 m², actuellement cadastrée AP 387, 389, 391, 393, 394, 397 et le tiers indivis d'un passage commun actuellement cadastré AP 386, 392, 396, le tout situé quai Alfred de Vial à BASSENS

Article 2

Il est décidé de céder ces emprises susvisées au prix de 180 960 euros net vendeur, recevant l'aval de France Domaine

Article 3

La recette correspondant sera imputée au Budget principal de l'exercice en cours : Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Article 4

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de cession ainsi que la convention avec le Grand Port Maritime de Bordeaux ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010</p>

M. JEAN TOUZEAU